L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 28 JUIN 1887. 60me Année

Dufour & Dennet,
Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI, 28 JUIN 1886.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

— ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les portiers.

— ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$3 00

Renferme deux feuilletons.

— ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes-Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix édité de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par le Shérif—A son entrepôt, rue Ste-Anna entre Royale et Chartres, un lot assorti de meubles.

Par Henry Stern & Co., au No 35 rue de Chartres, vente sans reserve de bottes, souliers et brodequins.

Par Hoey & O'Connor—A la Bourse Arcade—plusieurs terrains et propriétés dans le premier district, sis rue des Remparts, Covington.

Par Hoey & O'Connor—A la Bourse Arcade—Deux terrains avec bâtisses et améliorations dans le premier district, dans l'affaire des mineurs Henry, etc.

Manifestations en faveur de la concorde au sein de l'Union Américaine.

On s'est beaucoup préoccupé, depuis deux ou trois semaines, du désir manifesté par le Président Cleveland, de rendre aux Etats Confédérés les drapeaux qui avaient été enlevés à leurs troupes par l'armée fédérale, durant la guerre de sécession. Il a même été prononcé, à cette occasion, quelques paroles malsonnantes, broché quelques articles malveillants. Heureusement, les auteurs de ces élucubrations, pour le moins inopportunes, en ont été pour leurs frais de petite partide. Ils ont, contrairement à leurs intentions, provoqué de tous les côtés des manifestations opposées, qui sont autant de preuves de la parfaite concorde qui règne entre tous les Etats de la grande République. Rien de plus vrai, rien de plus sensé, de plus patriotique que les paroles prononcées par le secrétaire Lamar, lors de l'inauguration de la statue de Calhoun, à Charleston, quand il s'écriait que le dernier appel aux armes avait contribué à rendre l'Union américaine plus indissoluble que jamais.

L'incident en question ne méritait pas de soulever tant de discussions, et nous ne nous en serions pas occupés, s'il n'avait occasionné les plus heureuses démonstrations en faveur de la concorde.

Il est d'abord évident que M. Cleveland était animé d'excellentes intentions. Il a cet produit, depuis quelques années, aux Etats-Unis, un mouvement qui pousse les anciens adversaires à fraterniser entr'eux, à lutter mutuellement de générosité. Ils décorent ensemble les tombes de leurs morts, ils se rendent visite et s'offrent, les uns aux autres, une large et cordiale hospitalité. Quand il reste quelque part un souvenir affligeant des anciennes luttes, ils s'efforcent de le faire disparaître. N'avons-nous pas vu, dernièrement encore, les survivants du 17e de l'Ohio offrir à ceux du 30e de la Louisiane de leur rendre le drapeau qu'ils leur avaient enlevé, sur le champ de bataille d'Atlanta?

On ne peut qu'applaudir à ce mouvement : il est tout entier à l'honneur des populations. Il était naturel que M. Cleveland y cédât, et le sentiment auquel il obéissait fait son éloge.

Que faire, d'ailleurs, de ces drapeaux? On ne pouvait les suspendre aux voûtes du Capitole, comme de glorieux trophées, ainsi que cela se pratique à Paris, par exemple, dans l'Eglise des Invalides. Là, cette exhibition d'étendards est possible, parce que, même au sein de la paix la plus cordiale, les Allemands, les Anglais, restent toujours des Anglais et des Allemands, comme les Français restent des Français, lorsque de pareil lien n'est pas fait et l'Union rétablie, il n'y avait plus de fédéraux ni de confédérés, il n'y avait plus que des concitoyens, des membres de la même patrie. Suspendre les drapeaux en signe de victoire, au Capitole, c'est ériger à la mort de la patrie ce sentiment qui la rendit si forte et si prospère, c'est ériger à la mort des populations du pays.

Il n'y avait donc que deux partis à prendre : ou couper ces drapeaux dans quelques cases que l'on reléguerait au fond d'un grenier où ils seraient, avec le temps, plus ou moins rongés par les mites—c'était bien l'expédient le plus maladroit; c'est celui qu'on a employé—ou les rendre tout simplement à ceux dont ils étaient la propriété qui en auraient disposé comme de l'étoffe de tandu. C'est l'avis que vient d'exprimer très loyalement M. Jeff. Davis, dans une lettre que doivent déjà connaître nos lecteurs. Il y démontre assez clairement que les drapeaux ont été presque tous pris par des régiments volontaires levés dans les différents Etats du Nord et appartiennent, par conséquent, à ces Etats. Si l'on agit de la sorte, dès les commencements, il est fort probable que la plupart de ces étendards auraient déjà fourni l'occasion d'une belle et bonne manifestation fraternelle à de nombreux anciens soldats fédéraux qui se feraient fait une véritable fête de les offrir spontanément, comme gage d'amitié, à ceux à qui ils les avaient enlevés.

Au lieu de cela, on s'est laissé aller au mouvement général qui entraîne le pays; le sentiment l'a emporté, on y a cédé, sans s'apercevoir que l'on violait certains préjugés consacrés, que l'on froissait certaines susceptibilités respectables. On s'est exposé à d'assez justes réclamations. Faut-il nous gendarmer contre ces protestations? Nous avouons que nous n'en avons pas le courage. Après tout, elles sont correctes, ces revendications. Nous pouvons les regarder comme regrettables; comme blâmables, jamais.

Il est possible que l'incident ait fourni à quelques vieilles barbes du radicalisme l'occasion de quelques sorties plus ridicules encore qu'odieuses et jurant atrocement avec les sentiments qui animent aujourd'hui le pays.

Nous les connaissons, ces traînards du *Bloody shirt*; ce sont toujours les mêmes voix rageuses, les mêmes plumes enfiévrées; ils font qu'une corde usée à leur instrument, qu'un air démodé dans leur répertoire; ils répètent sans cesse la même chanson, sans s'apercevoir qu'ils crient dans le désert et que le public s'en est allé battre des mains à de tout autres mélodies. Essoufflés, aux abois, les pauvres gens en sont réduits à demander une rébellion: *Wanted a rebellion!* malheureusement l'article ne se trouve plus sur place; il ne se confectionne plus: le moule en est brisé. Laissons-les dire et faire; ils ne sont pas dangereux, ils sont encore moins nombreux et il est facile de les compter.

Ne nous plaignons donc pas de leurs impuissantes vociférations; félicitons-nous-en au contraire. Peu s'en faut même que nous n'ayons à les en remercier, car ils ont soulevé partout d'éloquentes protestations et nous leur devons le rassurant concert d'appels à la concorde et à l'harmonie qui vient de retentir dans toute l'Union.

Rien de patriotique, rien de fraternel comme les sentiments exprimés tout récemment, devant les Vétérans Confédérés du Camp Robert E. Lee, à Boston, dans la Salle Faneuil, par le sénateur Hoar—pas un homme du Sud, celui-là, pas un ex-rebelle, mais un unioniste renforcé et de la première heure.

Il a très justement, très éloquemment démontré que la grande lutte de quatre années entre les hommes du Nord et les hommes du Sud avait eu, pour le moins, l'avantage de forcer les uns et les autres à se mieux connaître, à se estimer mutuellement, à s'apprécier ce qu'ils valaient, "En vous mesurant avec les Puritains, s'est-il écrié, vous avez pu vous apercevoir qu'ils savaient aussi se battre et vous avez appris, depuis, qu'ils ont cette qualité—qui est le propre du courage—d'oublier tout ressentiment, une fois qu'on a déposé les armes et que l'on s'est tendu la main."

Puis, il a fait un éloge très beau, très grand, mais aussi très court—comme tout ce qui est grand et beau—des vertus patriotiques du Sud. "Nous aussi, nous avons appris à connaître vos qualités civiques et guerrières; votre bravoure indomptable dans les combats, votre attachement inébranlable à vos "Homes," à vos Etats; la noblesse, la générosité des sentiments dont vous étiez capables et, surtout, votre constance, cette vertu-mère, sans laquelle aucun peuple ne peut rester longtemps grand et libre. Aussi êtes-vous appelés à contribuer pour une large part à conseiller, à grandir, à glorifier la magnifique avenir qui se prépare pour le pays."

Voilà, assurément, de belles paroles! sorties d'une pareille bouche, elles doublent de valeur; elles nous consolent amplement des quelques cris discordants qui viennent, de temps à autre, troubler l'hymne de concorde et de paix qui retentit de tous les côtés. Laissons s'exhaler à leur aise les derniers ressentiments des quelques misérables batraciens qui grouillent encore dans les marais presque déserts aujourd'hui du radicalisme et poursuivons tranquillement avec la constance, la persévérance que nous a si loyalement reconnue M. Hoar, l'œuvre de paix et de concorde qui doit assurer l'ordre, la prospérité dans le présent et préparer les grandeurs de l'avenir.

Procès-Verbal.

Les soussignés, Théodule Buisson et Armand Capdeville, témoins de M. L. Placide Canonge et L. P. Bouby et J. Larrieu, témoins de M. C. Daron,

Après avoir examiné sur le terrain, où les deux adversaires devaient se rencontrer, une lettre de M. L. P. Canonge qui avait motivé la rencontre, en reconnu qu'il est prouvé dans la dite lettre que l'auteur n'a pas voulu viser M. C. Dareu dans l'article incriminé par ce dernier.

En conséquence, le courage des deux adversaires ne pouvant être mis en doute, les quatre témoins ont arrêté ce qui suit :

M. C. Daron retire ce qu'il y a dans son article intitulé "Un dernier mot" de blessant pour M. L. P. Canonge, et celui-ci retire la lettre qu'il a écrite à M. C. Daron;

Les soussignés déclarent qu'il n'y avait par conséquent lieu à aucune autre suite.

Pour M. L. PLACIDE CANONGE:
TH. BUISSON, ARMAND CAPDEVILLE.
Pour M. C. DARON:
L. BOUBY, J. LARRIEU.
Nouvelle Orléans, 27 juin 1887.

LOUISIANE.

L'*Entreprise*, Nouvelle Bérie, paroisse Ibérie, du 23 juin :

Lundi et mardi soir, sont tombées les plus abondantes pluies que nous ayons eues depuis plusieurs mois: elles ont duré de 10 à 12 heures, sans aucune interruption. Elles ont été bien accueillies par les planteurs qui en avaient tous besoin, plus ou moins.

Les steamers Barmore et Tèche ont fait de rapides traversées, de la Nouvelle-Orléans et St Martinville, porteurs de forts chargements. Nous croyons que, si l'on mettait en service un troisième bâteau, le mouvement d'affaires ne serait qu'en augmenter, pour le plus grand bien de nos populations.

—Dimanche soir, un grand nombre de visiteurs étaient réunis sur les terrains de l'association du Parc d'Ibérie; une brise rafraîchissante soufflait du golfe, à travers la prairie. Le Parc a été officiellement ouvert au public. La tribune des juges est achevée et est très élégante. La grande entrée est presqu'entièrement construite; elle contiendra 1000 personnes. Elle s'élève au-dessus de la salle du club. Les terrains sont déjà nivelés, bien drainés et les clôtures sont achevées. On a établi un gardien pour surveiller les terrains.

Le *Levier*, Morgan City, paroisse Ste-Marie, du 25 juin :

Si l'on établit plusieurs usines centrales dans les différentes parties de la paroisse Ste-Marie, la production de la canne doublera infailliblement. Il y a dans l'Etat des milliers d'acres extrêmement fertiles, qui n'ont pas été cultivées depuis la guerre, par la raison qu'on n'était pas sûr de vendre la canne à des prix rémunérateurs. Une sucrerie roule un certain temps pour le compte d'une habitation. Le petit fermier est obligé d'accepter le prix qu'on lui offre pour ses cannes, ou bien il est obligé d'attendre que l'on veuille venir pour lui, et il est obligé de partager avec le propriétaire de la sucrerie. Cette situation le force souvent à subir des gênes blanches qui lui sont funestes. En attendant, il faut qu'il mette ses cannes en windrow, qui les entoure.

Avec des usines centrales, tous ces inconvénients disparaissent. Le petit fermier a toujours un marché pour ses cannes, il les vend à qui il veut. Il y a, dans le voisinage de Morgan City, des centaines de terrains élevés qui peuvent donner trois boucaults de sucre l'acre et qui seraient mis en culture le jour où il se fonderait des usines centrales aux alentours.

Nous espérons que M. Caffery réussira à lever des fonds pour en établir au moins une. Dans une année ou deux, il s'en construira d'autres ailleurs. Avant longtemps, un chemin de fer passera à travers toutes les habitations qui s'étendent de Berwick à Franklin, pour transporter les cannes à l'usine.

—Dans sa dernière séance, notre jury de police a nommé le Col. Zenor et M. O. Bellessin, pour former un comité chargé d'examiner s'il ne convient pas de construire un pont ou d'établir un ferry, sur le bayou Ramos.

Il y a plus de $2,000 au crédit du fonds des chemins dans notre paroisse. La scierie de MM. Dreibholz et Martin se trouve située à l'endroit où devrait s'élever le pont; par conséquent, il est facile de se procurer tout le bois nécessaire et à bon marché: on s'épargnerait ainsi des frais considérables de transport. Nous comptons que ces deux messieurs comprendront la nécessité de ce pont et feront à ce sujet un rapport favorable.

Le *Banner*, New Road, paroisse Pointe Coupée, du 25 juin :

La semaine passée, les nuits ont été fraîches et suivies d'une abondante rosée.

—Mardi, il y a eu une pluie de cinq à six heures, qui a fait un bien immense aux récoltes.

—On pense généralement que la récolte de maïs sera la plus abondante qu'il y ait eu depuis la guerre. Le foin et les pois auront aussi un excellent rendement.

—La semaine dernière, nous avons dit qu'il y avait quelques cas de maladie dans la paroisse. Depuis lors, il s'est déclaré un assez grand nombre de fièvre, et les médecins sont très occupés.

—Il importe assez peu que la population de la Louisiane obtienne dans l'Etat des emplois fédéraux et que l'on nomme ici, aux places, de vrai démocrates, aujourd'hui, comme auparavant, sous le régime républicain, on choisissait des républicains. Il n'en est pas de même, quand il s'agit des intérêts du commerce et de la prospérité de la communauté. Les électeurs ont le droit de demander à leurs élus de s'occuper de leurs affaires.

Ces réflexions nous sont suggérées par le mauvais état de la Vieille Rivière qui, seule, fait communiquer les rivières Rouge, Black, Ouachita et Atchafalaya avec le Mississippi.

Le chenal de la Vieille Rivière est dans un état tel, qu'en peu de temps, par suite de la baisse du fleuve, toute navigation peut y être interrompue. Inutile d'insister sur les conséquences. Impossible désormais pour les habitants d'obtenir leurs approvisionnements ou d'expédier leurs produits par cette voie. Tout cela est parfaitement connu de nos représentants au Congrès; il est de leur devoir d'insister immédiatement auprès de la Commission du fleuve et des ingénieurs des Etats-Unis, pour qu'ils aient à maintenir ouvert le chenal de la Vieille Rivière et à pousser les travaux avec énergie.

Ce ne doivent pas s'arrêter leurs efforts. Quand le Congrès s'assemblera, il leur faut ne rien épargner pour obtenir de lui une allocation suffisante pour ouvrir et curer le bayou Plaquemine, afin d'assurer une union avec l'Atchafalaya et rendre ainsi la navigation des Rivières Rouge, Black, Ouachita et Atchafalaya indépendante du chenal, toujours perfide, de la Vieille Rivière.

Le *South*, Plaquemine, paroisse Iberville, du 25 juin :

Nous avons, pendant nous ne savons combien de semaines, demandé de la pluie à grands cris. Les récoltes en avaient le plus grand besoin; les jardins également, et les citernes étaient vides. Lundi, vers 10 heures, des nuages noirs apparurent à l'horizon : bientôt après, la pluie commença et continua jusqu'au mercredi matin. Peu à peu, elle cessa. Cette pluie a pénétré fort avant dans le sol et fait énormément de bien. Les produits de la terre ainsi que les légumes, ont repris de la vigueur et toute la population est dans la joie.

—Décédée, dans notre paroisse, Mme Adviline Godfrey, épouse de M. P. D. Godfrey, à l'âge de 72 ans; elle était native d'Iberville.

—Décédée, à Bayou Goula, Mme Marceline Landry, née Marie Angélique Berret, à l'âge de 47 ans.

—Décédée, à Plaquemine, Mme Louisa McCarthy, à l'âge de 62 ans.

Le *Democrat*, Donaldsonville, paroisse Ascension, du 25 juin :

Les rapports qui nous arrivent de toutes les paroisses sucrières sont en ne peut plus encourageants, surtout en ce qui concerne la canne, le maïs, qui promettent de donner aux fermiers une ample compensation aux pertes qu'ils ont faites, dans la désastreuse année de 1886, et dont a tant souffert notre industrie sucrière. En général, les récoltes ont été sarclées et se trouvent en bon état. Les planteurs ont peu à craindre des pluies, si elles parviennent.

—Le long du Tèche et de la paroisse Terrebonne, la canne est probablement plus avancée que dans les paroisses Ascension et autres. Nous avons entendu parler de cannes à cinq et six nœuds rouges, sur l'habitation Crescent Farm, paroisse Terrebonne. Nous croyons, n'être pas beaucoup en retard, sous ce rapport, dans Ascension et Assomption. Un planteur éminent et très expérimenté nous dit que les terres légères des paroisses de l'intérieur produisent une pousse plus rapide, tandis que celles des environs du fleuve ont une action plus durable sur la plante et diminuent par conséquent à la canne une plus grande quantité de matière saccharine.

Dans quelques localités, la trique est inférieure dans les souches, et cela provient du mauvais état du plant de l'an dernier, et aux résultats nécessairement une diminution dans le rendement. Mais, suivant la croyance générale, ce déchet n'influera pas sérieusement sur le résultat; l'on s'attend à une bonne année.

—On nous a envoyé, des environs de Hope Villa, un grabot de coton parfaitement développé, ce qui prouve que les récoltes sont incroyablement en avance, cette année.

—Nous avons, dans notre bureau, une canne de la récolte Bowden, coupée chez MM. Kenner et Brent; elle a quatre nœuds rouges parfaitement développés et un cinquième coloré; elle a, du nœud le plus bas à la tête de la tige, huit pieds deux pouces. Elle a été coupée le 23 juin, et le premier nœud rouge doit avoir été formé avant le 15. Ces dates indiquent une précocité rare dans la récolte. Les pluies sont arrivées juste au moment où l'on en avait besoin, et l'on espère que la paroisse Ascension donnera une récolte aussi belle que celle de 1882.

—Décédée, à Donaldsonville, Mme Mary Manning, épouse de M. P. Redding, à l'âge de 23 ans; elle était née à la Nouvelle-Orléans.

Les projets du ministre de la guerre en France.

Nous avons fait connaître comment le général Ferron comptait appliquer des l'année prochaine le service de trois ans, en augmentant le nombre des hommes de la première portion du contingent et en réduisant la durée du leur service.

Voici quelques détails sur les autres projets du ministre de la guerre :

Le premier est relatif à la cavalerie dont il crée 6 nouveaux régiments : 2 régiments de chasseurs d'Afrique et 4 régiments qui serviront en France. Cette création permettra de compléter une division de cavalerie et de faire rentrer en France la brigade de cavalerie légère détachée au 19e corps d'armée.

Le deuxième projet, relatif à l'infanterie, consiste en la suppression des compagnies de dépôt. Ces compagnies sont des unités d'instruction et non des unités de combat, et rien n'est plus facile que de les constituer au moment de la guerre.

Le troisième projet, également relatif à l'infanterie, laisse subsister les 144 régiments existans, mais il supprime les 4 bataillons.

Le bataillon sera toujours constitué sur le papier; rien ne sera changé aux règles de sa mobilisation.

Le nombre des hommes formant les compagnies sera de 125 environ, soit le double du chiffre actuel. Le projet conservera les cadres des 4 bataillons, soit 1 officier supérieur, 4 capitaines et 4 lieutenants par bataillon.

Pendant la paix, le chef de bataillon sera à la suite du régiment; les capitaines et lieutenans seront également à la suite du régiment ou employés soit dans les états-majors, soit dans l'important service du recrutement.

Avec ce cadre, la reconstitution du bataillon sera facile au moment de la guerre. Le rôle du bataillon restera le même dans l'ordre de bataille.

En quatrième lieu, il sera créé, pour les garnisons des places de première ligne et la garnison de Paris, 18 régiments régionaux d'infanterie, recrutés chacun sur l'ensemble de la région.

Ces régiments auront leur magasin de réserve au chef-lieu de la région.

Cette organisation entraînera la suppression de près de 700 compagnies et procurera dans deux ans, après la libération des cadres supprimés, une économie de près de 21 millions.

Pour ne pas retarder l'avancement des officiers, le ministre demandera au Parlement l'autorisation de mettre à la retraite un certain nombre d'officiers fatigués, à partir de vingt-cinq ans de services. L'excédent de dépenses qui en résultera ne sera pas grand, attendu que ces officiers auraient été retraités d'office à trente ans.

En cinquième lieu, relativement au recrutement, le ministre de la guerre a l'intention de réaliser le plus tôt possible le service de trois ans et de ne pas attendre la promulgation de la loi. Quelque diligence, en effet, que l'on mette à la voter, on ne peut guère espérer qu'elle soit promulguée assez tôt pour être appliquée à la classe 1888, ce qui reculerait jusqu'au 1890 l'application du service de trois ans.

Pour réaliser ce service dès l'année prochaine, le ministre renverrait une classe au printemps de 1888 et l'autre à l'automne. Il remplirait le vide avec un certain nombre de dispensés, si le Parlement l'y autorise, et, au mois de novembre 1888, le service de trois ans pourrait ainsi entrer dans son fonctionnement régulier.

Réponse, dit le *Figaro* de Paris, à diverses questions qui nous ont été faites sur les formes que les femmes du monde doivent employer avec le clergé.

Il est d'usage constant, dans la haute société, que lorsqu'un évêque est invité à dîner, la maîtresse de maison prend son bras jusqu'à la salle à manger. Pour les autres ecclésiastiques, cette coutume varie évidemment selon leur situation, leur âge, le degré d'intimité ou les liens de famille.

Autre réponse :

On dit : "monsieur le curé", même au plus modeste pasteur de paroisse. "Monsieur l'abbé" est réservé aux vicaires ou aux simples séminaristes.

Superstition peut-être exagérée.

Calinpcourt se plaint d'une chose fâcheuse qui lui vient d'arriver :

—La fatalité le voulait! C'était un jour néfaste!

—Comment, mon cher! C'était l'autre mardi, et je ne vois pas....

—Si. Le vaille était un treize!

Courrier parlementaire.

Paris, 14 juin 1887.

LA CHAMBRE.

M. Floquet préside.

M. d'Aillières adresse une question à M. le président du conseil au sujet de nominations qui ont été faites au ministère des postes.

L'orateur examine l'organisation de l'administration des postes et cite en les commentant les règlements qui la régissent.

Ces règlements ont été violés. Le ministre a nommé, par exemple, des employés qui n'avaient pas été reçus au concours ou même qui n'avaient pas concouru. Un des surnuméraires nommés n'avait obtenu que le No 1468 alors qu'il n'y avait que 362 admissibles. Deux autres employés à 1,000 fr. d'appointements ont été nommés sans savoir l'orthographe.

Ces mesures ont profondément découragé les employés.

On n'a pas publié à l'*Officiel* le décret du 22 mars 1885 qui fixait les conditions d'admission, sans doute parce qu'on le jugeait gênant. (Ilrnit à gauche.)

On a nommé chef de bureau du service du contrôle un conseiller général qui avait, paraît-il, rendu des services à la République, mais qui ne connaissait rien jusque-là au service des postes.

M. d'Aillières énumère les chefs, sous-chefs, secrétaires, sous-secrétaires, en tout seize personnes, attachés au cabinet :

De 10,500 francs le chiffre de la dépense avait passé à 43,200 francs.

Les traitements ne s'élevaient qu'à 22,400 francs; mais il y a au budget 30,000 francs affectés aux surnuméraires dont la position paraît intéressante.

Les gratifications sont d'ailleurs données sous nom d'indemnité pour travaux extraordinaires. En voici un qui a obtenu 140 francs.

M. d'Aillières demande en terminant ce qu'on va faire.

Rapportera-t-on les arrêtés pris illégalement? De tels faits, dit-il, doivent donner lieu à une enquête pour l'honneur du ministère de la République.

S'ils sont exacts, on comprend pourquoi la minorité est exclue de la commission du budget.

L'orateur demande enfin que la lumière soit faite et que le ministre indique les mesures qu'il compte prendre à l'égard des employés dont l'avancement se trouve ainsi entravé.

M. Bouvier, président du conseil, exprime d'abord le regret que les faits dont on vient de parler n'aient pas été porté à la connaissance du ministre. On ne peut d'ailleurs pas demander à ce dernier de se livrer à une enquête sur ses prédécesseurs.

Il n'y a pas de faits qui soient justiciables de la Cour des comptes et du Parlement. Les nominations en question n'ont pas dépassé le chiffre des crédits alloués dans ce but au ministre. Il y a en quelques violations des formes réglementaires, mais elles ces nominations sont soumises dans les autres ministères.

Cela tient à ce que le décret auquel on fait allusion n'a pas été promulgué à l'*Officiel* et que, jusqu'à un certain point, le précédent ministre des postes pouvait ne pas l'appliquer dans son intégrité rigoureuse et stricte.

Quoi qu'il en soit, une enquête est commencée et toutes les nominations qui ne sont pas strictement réglementaires seront rapportées.

Le ministre a blâmé la conduite des employés qui, au lieu de se borner à des réclamations par la voie hiérarchique, en ont mis la presse, faisant ainsi sortir le débat des limites dans lesquelles il aurait dû rester.

M. Granet a la parole pour un fait personnel.

Il a été attaqué et il doit se défendre.

Entre la jeunesse qui l'a guidé dans son administration et de former un personnel républicain. Pour lui, le concours n'existe que s'il est républicain. Il ne se sait et ne se fera jamais scrupule de suivre cette loi de sa conscience.

En ce qui concerne les nominations données, elles ont été données à des employés méritants et intéressants par leur situation particulière.

Il ne regrette pas ce qu'il a fait à ce point de vue.

Quant à ce qui touche les nominations faites dans son cabinet, le ministre, dit-il, a le droit et le devoir de s'entourer de collaborateurs directs qui ont sa confiance. Il les prend où il lui plaît et il doit, dans un pays où le pouvoir passe si vite d'un d'autres mains, leur assurer une situation lorsqu'il s'en va. Cela s'est toujours fait : cela est juste.

Il termine en regrettant qu'on ait cru devoir réunir le conseil des directeurs du ministère des postes pour apprécier les dernières nominations.

C'est toujours un fâcheux précédent que de rendre des employés juges de leur ancien ministre.

L'orateur, en terminant, déclare accepter la responsabilité de ses actes et la décisions qui prendra son successeur, certain que ce dernier n'obéira pas à des conseils de réaction mais se conformera aux sentiments de la solidarité républicaine.

L'incident est clos.

Les pires maladies du sang sont guéries par la Salsepareille d'Ayer. Les effets en sont foudroyants.

Le procès de Leipzig.

L'interrogatoire des accusés du procès de Leipzig n'a rien révélé. Tous les inculpés ont répondu avec une franchise absolue et une dignité parfaite.

Aucun d'eux n'a désavoué ses sympathies pour la France; tous, à l'exception de M. Ferrand, ont reconnu avoir fait partie de la Ligue des patriotes, qu'ils ne considèrent pas, qu'ils ne peuvent pas considérer comme une société secrète. Cette défense loyale n'est pas seulement la plus patriotique, elle est aussi la plus habile; elle met en demeure le ministère public d'alléguer des faits précis pour justifier la poursuite et démontre la pauvreté des arguments invoqués par l'accusation.

Hier, M. Koechlin a été interrogé de nouveau. Une dépêche de Leipzig résume ainsi ses réponses :

Le prévenu reconnaît avoir été abonné au journal *le Drapeau*, parce qu'il voulait se renseigner sur ce qui se faisait en France dans le domaine de la gymnastique et du tir.

Il avoue également être devenu membre de la Ligue des patriotes et avoir payé à plusieurs reprises une cotisation à cette association.

M. Koechlin a été trouvé en possession de la médaille et des statuts de la Ligue; mais il affirme n'avoir pas su que l'association en question eût pour but de reconquérir l'Alsace-Lorraine par la force et déclare avoir cru qu'elle était destinée à entretenir le patriotisme en France et à exercer la jeunesse française en prévision d'une guerre défensive.

Pendant l'interrogatoire de M. Koechlin, le président a cru devoir lire une lettre dans laquelle l'inculpé déclarait qu'après la mort de l'empereur Guillaume l'Allemagne se trouverait en présence de difficultés telles que la rétrocession de l'Alsace-Lorraine à la France serait alors possible

M. Koechlin s'est bien gardé de nier. N'exprimait-il pas en patriote une espérance qui est celle de tous les Français!

M. Blech, un des accusés contre lesquels s'acharne tout particulièrement le réquisitoire allemand, a fièrement répondu qu'il espérait le retour de l'Alsace-Lorraine à la France.

Le prévenu Blech, dit la même dépêche, affirme que, suivant son opinion, la Ligue des patriotes, à laquelle il reconnaît avoir plusieurs fois envoyé une cotisation, avait seulement pour but de faire de la propagande patriotique en France; il dit qu'il considère comme très possible que l'Alsace-Lorraine soit recouvrée par la France d'une façon pacifique, c'est-à-dire par un traité.

Le prévenu entre dans quelques explications sur certaines relations qu'il dit avoir eues avec plusieurs journaux français.

Il déclare ensuite avoir recueilli des fonds pour le monument qui doit être élevé aux Alsaciens-Lorrains à Paris et pour la statue de Gambetta qui doit être érigée dans la même ville.

Il déclare qu'il ne croit pas, en agissant ainsi, avoir violé le serment qu'il a prêté à l'empereur d'Allemagne.

MM. Jordan, Trapp, Schiffmacher et Reybel ont de même revendiqué la responsabilité de leurs actes et nié que la Ligue des patriotes ait un but subversif.

Dans nul autre remède pour le sang, les résultats des progrès de la science n'ont été si certainement utilisés que dans la Salsepareille d'Ayer.

GARANTIE D'ALIMENTS PURS.

Pour faire lever le pain, le biscuit ou d'autres pâtisseries on ne doit employer que les meilleures poudres-levain, celles reconnues comme les plus pures. L'usage de crème de tartre ordinaire ou d'une poudre-levain renfermant de l'alun, de la chaux ou des phosphates, introduit dans les aliments des éléments délitaires nuisibles à la santé et à la vie du consommateur.

La poudre à pâtisserie ordinaire renferme soit de la chaux qui, introduite dans le système en trop grandes quantités, cause de sérieux désordres aux reins, soit de l'alun qui est un poison corrosif, ou des phosphates que tous les médecins signalent comme très pernicieux quand ils sont absorbés dans de certaines conditions physiques.

La pureté absolue du "Royal Baking Powder" en fait essentiellement le levain le plus utile et le plus sain qui soit connu. Il ne renferme ni chaux, ni alun, ni phosphates, ni aucune autre substance nuisible; il ne laisse pas dans la pâte de résidu alcalin ou autre; en l'employant, on obtient toujours un pain pur, léger et agréable, ou des biscuits ou gâteaux excellents, d'une digestion très facile et parfaitement saine qu'on les mange chauds ou froids, frais ou rassis. Pour faire lever la pâte, le "Royal Baking Power", a, d'après toutes les autorités officielles, une puissance incomparable. Tous les chimistes, tous les médecins qui ont écrit sur l'hygiène, s'accordent à le recommander pour ses bienfaisantes qualités.

Le prof. H. A. Mott, qui a examiné pour le compte du gouvernement des Etats-Unis les différentes poudres-levain, s'exprime en ces termes :

"Le Royal Baking Powder est certainement la poudre-levain la plus pure et la plus sure qui ait jamais été offerte au public.

"H. A. MOTT, M. D., PH. D."
Ancien chimiste du gouvernement des Etats-Unis.

La sécurité dans les théâtres.

M. le préfet de police vient de prendre de nouveaux arrêtés relatifs à la sûreté des théâtres. Les dispositions édictées au ce qui concerne les théâtres de la Porte-Saint-Martin, de la Renaissance, des Nouveautés et du Vaudeville ne diffèrent pas sensiblement de celles qui ont été prises pour les autres théâtres. Elles ont trait à l'établissement d'escaliers et de couloirs d'accès à l'intérieur; à l'élargissement des escaliers et des couloirs existans; à la création à tous les étages, au dehors, de balcons de secours, incombustibles, reliés entre eux par des escaliers et des échelles mobiles en articulées; à la suppression des strapontins dans la salle, des tabourets dans les couloirs, des vestiaires en saillie; à la transformation des portes des baignoires et des loges en portes à coulisse; au vitrage de la partie supérieure des portes; à l'installation d'établissements d'ininflammabilité des décors, bois et plaudes de la scène; au dégagement des abords, etc.

La direction du théâtre de la Renaissance devra supprimer les cafés et locations étrangères afin de créer des portes de sortie pour le public. La direction du théâtre des Nouveautés devra modifier l'entrée sur le boulevard en l'élargissant jusqu'à la salle, et en supprimant tout ou partie des bureaux et locaux qui le rétrécissent. Celle du Vaudeville devra créer deux nouvelles issues aux dépens du local du marchand de vins sur la rue de la Chaussée-d'Antin et du petit salon turc du café Américain, ou deux nouvelles sorties devront correspondre à des escaliers descendant jusqu'au boulevard et jusqu'à la rue de la Chaussée-d'Antin.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS — On lit dans le *Journal des Débats* :

La semaine dernière, on procédait dans les écoles primaires de Paris à l'examen du certificat d'études, en même temps que la remise communion était donnée dans plusieurs paroisses. Désireux de concilier ces deux obligations, un directeur d'école crut devoir conseiller aux enfans d'aller communier, puis de revenir à l'école subir leur examen. L'article 6 du règlement pour les écoles publiques lui en donnait le droit. Il est ainsi conçu : "Pendant la semaine qui précédera la première communion, l'instituteur autorisera les élèves à quitter l'école aux heures où leurs devoirs religieux les appellent à l'église."

En agissant ainsi, cet instituteur ne se doutait guère qu'il accumulait sur sa tête et sur celle de son ministre une effroyable tempête. C'est avec une stupeur indicible, bientôt suivie d'une explosion d'éloquence indignée, que le Conseil municipal apprit que "les prêtres cachent encore de cléber devant le clergé et la société laïque devant une minorité cléricale". Un nouveau venu, M. Lavy, s'est surtout distingué par l'exagération de son zèle. Son discours n'a été d'un bout à l'autre qu'un long cri de guerre contre l'audace du clergé et la complicité de l'administration. M. Lavy dédaigne de s'en prendre à un subalterne. Il ne demande pas la tête de cette victime secondaire.

La responsabilité remonte plus haut. Le directeur de l'enseignement est coupable n'avoir pas montré plus d'énergie. "S'il avait le moindre souci de combattre le cléricalisme," ces choses-là, n'arriveraient pas. Coupable aussi, le préfet de la Seine, d'avoir pactisé avec les pires ennemis de la république; plus coupable surtout le ministre, qui continue à combler de bienfaits les curés qui s'insurgent contre la loi. "Si les curés persistent à ne pas respecter le gouvernement qui les paye, ce gouvernement a le droit de supprimer le budget qui les nourrit." Pourquoi ne le fait-il pas? M. le secrétaire général, qui s'est essayé de protester timidement contre ces exagérations, s'est attiré une réplique d'un atticisme charmant.

Dans les réunions publiques, a dit M. Lavy, les assistants ont une attitude plus convenable que celle d'un tissu fonctionnaire vis-à-vis des conseillers municipaux. Eux qu'on prétend manquer d'éducation, en ont montré plus que les agens du gouvernement." Enfin, à une immense majorité, le Conseil approuvait un ordre du jour blâmant énergiquement le préfet de la Seine et le directeur de l'enseignement de s'être faite "les complices des menées cléricales contre la société laïque". L'incident avait duré deux heures. Il est édifiant de voir à quelles grandes œuvres s'emploie ce nouveau Conseil qui devait uniquement assagorer ses lumières et son activité à la politique d'affaires.

LE NOUVEAU FUSIL DE L'ARMÉE FRANÇAISE—Le nouveau fusil de l'armée française, est, dit la *France*, un pur chef-d'œuvre. Ce bijou va être adoré du soldat, calqué et soigné comme arme ne le fut jamais.

En effet, on tire, pas de recul. On est à la lisière d'un bois, pas de fumée. L'ennemi se désigne lui-même par ses nuages de poudre, on le canarde avec le petit fusil impunément et invisiblement. On ne s'affole plus dans le bruit et dans l'obscurité. Pas de mouvement de torsion, comme dans le Gras; des coups à tirer pour ainsi dire indéfiniment, la cartouche, nickelée et charmante, étant grosse comme un petit bout de crayon. Et avec cela, au bout du canon, une petite épée-baïonnette, effilée, tentante, invitant aux vieux combats français.

Une multitude de maux.—Les maux qui attaquent les reins et la vessie sont si nombreux qu'il serait trop long de les énumérer ici; qu'il suffise de rappeler qu'ils sont rebelles et graves. Par l'usage du "Hostetter Stomach Bit